

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

Septembre 2014

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 CONGÉ DE LA FÊTE DU TRAVAIL	2	3	4 Rencontre parents- enseignants/ Assemblée générale	5 Journée pédagogique
8	9	10	11	12
15	16 Journée pédagogique	17	18	19
22	23	24 Conseil d'établissement (18h45)	25	26
29	30 Journée de déclaration de clientèle	1 Journée pédagogique	2	3

PÉDAGOGIE ENTREPRENEURIALE

Comme vous le savez, l'école Philippe-Labarre met de l'avant une pédagogie entrepreneuriale. Durant leur parcours scolaire, les élèves vivront plusieurs projets entrepreneuriaux, en plus de participer aux activités d'au moins une véritable entreprise installée à l'école. 12 valeurs entrepreneuriales sont également travaillées avec les élèves dans les différents projets et dans plusieurs activités de l'école : la motivation, le sens des responsabilités, l'initiative, la persévérance, l'effort, la détermination, la créativité, la solidarité, l'esprit d'équipe, l'autonomie, la débrouillardise et la confiance en soi.

Concernant ces valeurs entrepreneuriales, nous sommes en train de revoir comment nous les travaillerons dans chacun des cycles et de quelle façon nous les valoriserons au sein de l'école. Nous vous donnerons plus de détails à ce sujet dans «Le Mensuel» d'octobre.



CODE DE VIE ET RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons à lire toute l'information dans l'agenda de votre enfant si ce n'est déjà fait. **Plusieurs modifications ont été apportées aux règlements et au code de vie cette année.** Une fois que vous en avez pris connaissance, nous vous demandons de signer l'agenda pour nous le signifier.



FRAIS SCOLAIRES

Si ce n'est pas déjà fait, vous devez payer l'agenda, les cahiers et les articles achetés par l'école. Si vous voulez prendre une entente de paiement, il faut communiquer avec la direction le plus rapidement possible. **Pour les classes de langage et pour le groupe 032/042, vous recevrez sous peu la liste des frais à payer pour cette année.**

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

RENCONTRE DE PARENTS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des rencontres parents-enseignants se tiendront dans chaque classe le jeudi 4 septembre, sauf pour les classes de langage dont les parents ont déjà été rencontrés et les groupes 041 et 032/042 dont nous devons reporter la rencontre. Ces rencontres se dérouleront de 18 h 30 à 19 h 15 pour les parents d'élèves du préscolaire, de la 1^{re} et 2^e année et de 20 h à 20 h 45 pour les parents d'élèves de 3^e, 4^e, 5^e, 6^e année.

À 19 h 15, tous les parents de l'école sont invités à participer à l'assemblée générale de l'école. La direction et le conseil d'établissement de l'an dernier s'adresseront à vous pour vous présenter un bilan de l'année 2013-2014, ainsi que plusieurs éléments importants pour cette nouvelle année scolaire. La commissaire du quartier viendra vous adresser quelques mots et nous procéderons à l'élection du conseil d'établissement 2014-2015, ainsi qu'à la formation de l'organisme de participation des parents. Cette année, quatre postes seront en élection au conseil d'établissement. Nous vous attendons en grand nombre.



SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Par mesure de sécurité, nous demandons aux parents d'**attendre les élèves à l'extérieur de la cour d'école** en tout temps. De plus, si un élève ou un parent doit entrer dans l'école après en être sorti à la fin des classes, il doit passer par la porte de l'entrée principale sur la rue Fletcher.



Nous rappelons également que **les surveillants sortent dans la cour à 8 h le matin et à 12 h 50 après le dîner**. Avant ces heures, il n'y a donc aucune surveillance assurée. Aussi, les enfants qui ne sont pas accompagnés de leur parent doivent obligatoirement entrer dans la cour dès qu'ils arrivent à l'école afin que nous puissions assurer une surveillance adéquate.

À la fin des classes, tous les élèves doivent quitter la cour et se rendre à la maison. Il est impossible pour nous de savoir qui a la permission ou non de jouer dans la cour d'école après l'école. Notre responsabilité est de s'assurer que tous les élèves quittent l'école ou se rendent au service de garde.



Nous vous demandons aussi de nous remettre très rapidement la **fiche santé** de votre enfant afin de nous permettre d'assurer un suivi rapide en cas d'accident ou en cas d'urgence. De plus, il est impératif que nous ayons **plusieurs numéros de téléphone** pour vous joindre en cas de besoin, dont **au moins un d'une autre personne qui vous connaît bien** (contact d'urgence).



Vous retrouverez également à la fin du Mensuel, un dépliant produit par le SPVM intitulé **La rentrée en toute sécurité**. En plus de quelques conseils pour assurer la sécurité de vos enfants, vous y retrouverez des renseignements sur les différentes infractions les plus fréquentes aux abords des écoles, ainsi que les amendes possibles, tant pour les piétons que pour les automobilistes. De nombreuses patrouilles policières se tiendront près des écoles au cours des prochaines semaines. Soyez prudents et vigilants... pour la sécurité de nos enfants!



LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

BÉNÉVOLES

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous donner un coup de main pour certaines activités de l'école (sorties, activités en classe, bibliothèque, entreprise, caisse scolaire, etc.). Si vous avez du temps à nous donner, demandez à l'enseignante de votre enfant de vous remettre un formulaire où vous pourrez nous faire part de vos intérêts et disponibilités.



JOURNÉE DE DÉCLARATION DE CLIENTÈLE (30 septembre)

Le 30 septembre est la journée officielle de la déclaration de la présence des élèves à l'école. Il est donc très important que tous les enfants soient présents. Si votre enfant est absent, vous devrez venir signer le formulaire attestant qu'il est bien inscrit à l'école Philippe-Labarre et qu'il la fréquente.

FRAIS DE SERVICE DE GARDE (SERVICE DE DÎNER)

Nous vous rappelons que tous les frais pour ces services doivent être payés à l'avance chaque mois (à moins d'une entente autre avec la technicienne). Un état de compte est envoyé à chaque début de mois et vous devez vous assurer que le compte est acquitté à temps. À défaut de payer dans des délais raisonnables, le droit aux services sera retiré à l'enfant.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE (5 et 16 septembre / 1^{er} octobre)

Lors des journées pédagogiques, le service de garde est ouvert et accueille uniquement les enfants qui y sont inscrits. Il faut respecter la date limite d'inscription à ces journées pédagogiques sans quoi votre enfant ne pourra pas y être accueilli.

PROJETS DE RÉCUPÉRATION À L'ÉCOLE

Alliant nos missions environnementales et entrepreneuriales, nous organisons à l'école la récupération de plusieurs articles. Depuis plusieurs années, nos élèves et certains organismes caritatifs profitent de ces collectes. Voici les articles que nous récupérons à l'école.

- Goupilles de canettes
- Attaches à pain
- Bouchons de liège
- Piles
- Cartouches d'encre (jet d'encre et laser)
- Canettes et bouteilles de plastique vides consignées



À titre d'exemple, nous avons remis l'an dernier trois grands sacs de déchets pleins de goupilles et d'attache à pain à la Fondation Hospitalière Maisonneuve-Rosemont qui investit dans des aménagements (salles de jeux, aires communes...) pour les enfants qui fréquentent le pavillon pédiatrique de cet hôpital.

Si vous avez de ces articles à disposer, vous pouvez les envoyer à l'école par vos enfants ou venir les déposer au secrétariat.

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre



MESSAGES POUR LA MAISON ET ENVIRONNEMENT

Au plus tard au début octobre, nous enverrons seulement un document par famille lorsque des coupons-réponses ne seront pas requis. C'est l'enfant le plus jeune de la famille qui recevra le document en question.

LOISIRS ST-JUSTIN

Chaque année, l'organisme des Loisirs St-Justin offre plusieurs activités sportives et culturelles à nos jeunes et aux adultes du quartier. Les activités se déroulent dans les locaux des écoles avoisinantes, ainsi que dans les locaux de l'organisme. Vous recevrez sous peu la programmation pour l'automne, ainsi que tous les renseignements relatifs aux inscriptions.



BON MOIS!!! BONNE RENTRÉE SCOLAIRE!!!

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île

Mot de l'infirmière

LE SOMMEIL

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Un **enfant d'âge scolaire** devrait dormir environ **10 à 11 heures** par nuit!
- Le **sommeil** joue un rôle essentiel dans sa croissance et son développement.
- Un nombre suffisant d'heures de sommeil lui permettra d'avoir une meilleure concentration en classe, d'avoir plus d'énergie, d'être de bonne humeur, tout en favorisant le maintien de sa santé!

Comment favoriser un sommeil réparateur chez votre enfant?

Il est **fortement suggéré d'établir une routine** pour terminer la journée :

- favoriser les activités de détente (lecture, histoire, massage)
- prendre son bain ou sa douche
- mettre un pyjama confortable
- brosser ses dents
- apporter une couverture, une poupée et un toutou dans son lit
- mettre une veilleuse dans la chambre ou laisser la porte entrouverte peut aider si votre enfant éprouve certaines craintes.

Ainsi, ce petit rituel pourra vous permettre de passer une bonne nuit et faire de beaux rêves!

Votre infirmière scolaire

LA RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ



Chers parents,

En cette période de la rentrée scolaire, le SPVM vous invite à redoubler de vigilance et de prudence en respectant la signalisation et la limite de vitesse dans les zones scolaires.

Cette brochure contient des conseils pratiques de prévention et un aperçu des infractions souvent constatées par les policiers tout au long de l'année scolaire, car, malheureusement, plusieurs automobilistes ne respectent toujours pas les directives.

En plus de veiller à l'application du Code de la sécurité routière, les policiers du poste de quartier 48 concentreront leurs efforts pour assurer la sécurité des écoliers et prévenir des incidents de toutes sortes.

Sachez que la sécurité de vos enfants nous tient à cœur!



Conseils aux parents

Soyez vigilants, les enfants ne sont pas toujours visibles et prévisibles.

Lorsque vous reconduisez votre enfant à l'école avec votre véhicule, faites-le descendre en bordure du trottoir.

Évitez de stationner votre véhicule de façon à gêner la circulation aux abords de l'école (stationnement en double).

Respectez la signalisation prévue pour la zone réservée aux autobus scolaires et évitez de vous immobiliser aux endroits où la signalisation l'interdit.

Évitez de faire demi-tour (virage en « U ») sur les rues entourant l'école.

Prévoyez votre trajet afin d'arriver du bon côté de la rue pour le débarquement de votre enfant et continuez votre route lorsque vous quittez.

Lorsqu'un conducteur d'autobus scolaire actionne ses feux clignotants, évitez de faire demi-tour ou marche arrière et attendez la fin de l'affichage du panneau d'arrêt et des feux intermittents.

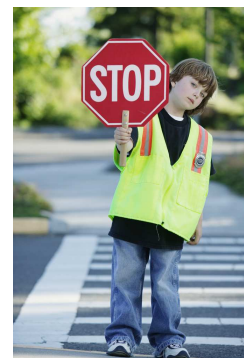
Ces conseils vous permettront de maximiser la sécurité de vos enfants.

Des brigadiers scolaires se trouvent à certaines intersections stratégiques afin de s'assurer que vos enfants puissent traverser la rue de façon sécuritaire et de les protéger face à certains dangers :

- où la limite de vitesse est plus élevée;
- où la configuration des lieux en fait un endroit à risque.

C'est pourquoi nous vous demandons d'être attentifs et courtois.

N'oubliez pas qu'un arrêt de quelques secondes peut sauver de jeunes vies!



👉 *Voir au verso les principales infractions à surveiller et les peines encourues.*

Principales infractions à surveiller

Piéton

-Piéton traversant un chemin public ailleurs qu'à **l'intersection** ou un **passage pour piétons** situé à proximité 41 \$

-Piéton ne s'étant pas conformé aux **feux de piétons** installés à une intersection 41 \$

Automobiliste

-Faisant face à un feu rouge, en n'immobilisant pas votre V.R. avant la ligne d'arrêt. 161 \$ 3 points

-Étant le conducteur d'un véhicule routier faisant face à un feu rouge, en ne l'immobilisant pas avant le passage pour piétons. 161 \$ 3 points

-Faisant face à un feu jaune, en n'immobilisant pas votre V.R. avant le passage pour piétons. 100 \$

-N'ayant pas immobilisé son véhicule pour permettre de traverser à un piéton engagé dans un passage pour piétons. 161 \$

-Effectuer un virage à une **intersection**, en ne cédant pas le passage aux piétons et aux cyclistes. 161 \$ 2 points

-Ne pas obéir aux ordres d'un brigadier scolaire 161 \$ 3 points

-Immobiliser son véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt. 86 \$

-Immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné (stationnement en double). 52 \$

-Immobiliser son véhicule à plus de 15 cm de la bordure du trottoir. 52 \$



-Croisant ou dépassant autobus scolaire dont les feux intermittents ne sont pas éteints 283 \$ 9 points

-Circuler à une vitesse supérieure à la limite de 30 km/h indiquée sur la signalisation installée :

*Circuler à 40 dans zone de 30 : 61 \$
Circuler à 50 dans zone de 30 : 95 \$ + 1pt
Circuler à 60 dans zone de 30 : 166 \$ + 2pts
Circuler à 70 dans zone de 30 : 501 \$ + 6pts
Circuler à 80 dans zone de 30 : 681 \$ + 10pts*

*les infractions et amendes sont à titre indicatif et selon la législation en vigueur en 2013



**PDQ 48
6680 Sherbrooke
Montréal (QC) H1N 1C9
(près de la station de métro Langelier)**

**Téléphone :
(514)280-0148**

